

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2007

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 646

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales
pour les recettes et l'équilibre général

à l'amendement n° 553 M. Tian

APRÈS L'ARTICLE 72

Dans cet amendement, substituer aux mots :

« de la »

les mots :

« au projet de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.